

COMMUNE DE MONTBOUCHER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de MONTBOUCHER, s'est réuni à la salle des fêtes, place Maurice Chaumeil, le vingt-neuf janvier deux mille vingt-et-un, suivant convocation en date du vingt janvier deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur FERRAND Marc, Maire.

Monsieur BUISSON Thomas a été désigné secrétaire de séance.

Présents : M. FERRAND Marc,
Mme LANDREVIE Laurence,
M. ECHARD Laurent,
M. DUBOEUF Goulven,
Mme AUFAURE Estelle,
M. BUISSON Thomas,
Mme CHLEBOWSKI Murielle,
Mme COULAUD Céline,
Mme COULAUD Laurence,
M. SKRYPCZAK Claude
M. VELLARD Jean-Marc,
et Mme BELANGEON Catherine (Secrétaire de Mairie).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h36,

I – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17/12/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'**unanimité**.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 est **ADOPTÉ**.

II – Fixation des indemnités de M. le maire et de ses adjoints

M. le Maire propose la reconduction des indemnités mises en place en début de mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'**unanimité**, le montant des indemnités du Maire ainsi que celles de ses Adjoints.

III – Désignation des délégués des SYNDICATS (SIAEP des Monards et SDEC)

Monsieur le Maire propose la reconduction des délégués, préalablement nommés au sein des deux syndicats :

- **Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable des Monards**, Jean-Marc **VELLARD**, Marc **FERRAND** (Titulaires) et Claude **SKRZYPCZAK** (Suppléant),
- **Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse**, Laurence **COULAUD**, Murielle **CHLEBOWSKI** (Titulaires) et Laurence **LANDREVIE**, Thomas **BUISSON** (Suppléants).

Le Conseil Municipal ne voit aucune opposition à cette proposition.

L'Assemblée délibérante, valide donc, à l'**unanimité**, les délégués au sein des deux syndicats.

IV – Désignation des membres des COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose et l'assemblée valide à l'unanimité :

- à la **Commission TRAVAUX** : Claude **SKRZYPCZAK**, Murielle **CHLEBOWSKI**, Laurence **COULAUD** et Jean-Marc **VELLARD**,
- à la **Commission APPEL d'OFFRE** : Marc **FERRAND**, Jean-Marc **VELLARD**, Murielle **CHLEBOWSKI** et Thomas **BUISSON**,
- à la **Commission AFFAIRES SCOLAIRES, PERI-SCOLAIRES, CULTURE et SPORT** : Laurence **LANDREVIE**, Goulven **DUBOEUF**, Céline **COULAUD** et Murielle **CHLEBOWSKI**,
- à la **Commission AFFAIRES SOCIALES** : Laurence **LANDREVIE**, Goulven **DUBOEUF**, Thomas **BUISSON** et Céline **COULAUD**,
- à la **Commission COMMUNICATION** : Laurent **ECHARD**, Estelle **AUFAURE**, Goulven **DUBOEUF** et Thomas **BUISSON**,
- à la **Commission ENVIRONNEMENT** : Estelle **AUFAURE**, Laurent **ECHARD**, Claude **SKRZYPCZAK** et Thomas **BUISSON**,

V – Délégations du conseil municipal à M. le MAIRE

Monsieur le Maire propose que le conseil lui délègue une partie de ses attributions en application de l'2122-22 du code général des collectivités territoriales dont la liste figure en annexe au présent procès verbal,

Il tient à s'abstenir de la délibération afin de garder toute neutralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** avec **9 voix pour** et **1 abstention** (Jean-Marc **VELLARD**) la liste de délégations à Monsieur Marc **FERRAND**, Maire.

VI – Régime indemnitaire : révision de l'enveloppe budgétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal de la révision de l'enveloppe budgétaire des indemnités aux agents de la Commune ayant lieu tous les 3 ans. La précédente révision datant de 2017.

Cette révision budgétaire comprend les différentes primes possiblement versées aux fonctionnaires de la Commune.

VII – Multi-Services des BRUTISSES

Monsieur le Maire souhaite reprendre contact avec la compagnie d'assurances AVIVA, pour ce qui est de l'option protection juridique.

- Avenant n°2 – lot 11 Électricité

Monsieur le Maire explique que des éléments électriques de protection ont lieu d'être ajoutés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'**unanimité** l'avenant n°2 du lot 11 Électricité.

- Avenant n°6 – lot 1 Maçonnerie

Monsieur le Maire présente l'avenant numéro 6 du lot 1 Maçonnerie de l'entreprise FAURE : le retard pris par le chantier, du fait de la situation du pays, engendre des frais supplémentaires, frais à la charge de la Commune, qui devraient être « en principe remboursés » par l'État par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** avec **10 voix pour** et **1 abstention** (Thomas BUISSON) l'avenant n°6 du lot 1 Maçonnerie.

- Devis – Mission OPC (Organisation, Pilotage et Coopération)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence COULAUD : qui explique la finalité de la Mission d'Ordonnance, de Pilotage et de Coopération. Cette mission peut être réalisée soit :

- par la Commune, n'engendrant aucun frais,
- par un acteur extérieur facturée à hauteur de 500 € par réunion,
- par l'architecte, à hauteur de 250 € par réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** que la Commune s'occupera pleinement de la Mission O.P.C.

VIII – Mise en accessibilité des ERP : investissements 2021

La Commune a reçu une mise en demeure de la Préfecture de la Creuse, pour la non-conformité aux différentes normes pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public à destination des personnes à mobilité réduite. Il est donc nécessaire d'y procéder dans les meilleurs délais, les travaux n'ayant pas été entrepris lors du précédent mandat.

Un rendez-vous auprès du département de la Creuse a été pris, afin de réaliser un audit des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire informe de l'exception de l'Église, un accès en dénaturerait l'esthétique, une éventuelle dérogation pourrait donc être demandée en lien avec l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire propose l'inscription au Budget de la Commune, de la somme de 30 000 € pour financer ces futurs travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité**, l'inscription de 30 000 € au budget.

Monsieur J-M VELLARD, étant encore maire lors de la réception de cette lettre, souhaite souligner que Laurence COULAUD et lui-même n'ont matériellement pas eu le temps de s'occuper de ce dossier avant leur démission en fin d'année 2020.

IX – ECO-HAMEAU : décision modificative du budget 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELANGEON, Secrétaire de la Commune, qui expose l'omission d'écriture de lignes entrée/sortie de stock dans le budget 2020 concernant l'Eco-Hameau. Cette modification d'écritures, purement administrative, n'a aucune conséquence sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette décision modificative du budget 2020.

X – Dénonciation de la convention de STOCKAGE des SILEX en mairie

Monsieur le Maire souhaite dénoncer la convention de stockage des silex en mairie signée entre la Commune de Montboucher et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest pour plusieurs raisons :

- la surface de 30m² imposée par ladite convention pour le stockage des silex, à l'étage de la Mairie est trop contraignante, vu la configuration des lieux,
- la collection restant la propriété de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest,
- l'interdiction de déplacer les silex dans un autre bâtiment communal.

Monsieur le Maire souhaite préciser que la dénonciation de cette convention n'est faite que dans le seul but de la modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DENONCE à l'unanimité** la convention de stockage des silex en l'état.

XI – Questions diverses

a) Situation du sentier de Chantegrès situé à Gémont, par Mme Estelle AUFAURE,

Mme Estelle AUFAURE fait état de la dégradation du chemin de Chantegrès situé à Gémont à la suite de travaux forestiers. Il est en même temps fait état de faits réguliers de chantiers forestiers non conformes à la législation.

Mme AUFAURE propose l'établissement d'un arrêté d'interdiction de circulation avec dérogation unique pour les propriétaires riverains afin de permettre le rétablissement naturel du chemin.

M. le Maire fait appel prochainement à M. Loncle, de la Communauté de Communes, pour la gestion des chemins en mauvais état.

b) Recensement des habitations « en péril » sur la commune,

Plusieurs constructions sur la commune sont en état de délabrement et pourraient poser problème sous peu : à La Forêt, aux Bourdeix, et à La Gasne du Clos.

Un recensement est prévu pour toutes les dénombrer et des dossiers vont être mis en œuvre en fonction.

La séance est levée à 20h58.